

Communiqué de presse

Saint-Denis, le 29 octobre 2019

Restons mobilisés contre la dengue

Fête de la Toussaint : dans les cimetières, évitons les moustiques !

12 cas de dengue ont été confirmés du 14 au 20 octobre 2019. Bien que le nombre de cas se stabilise depuis quelques semaines, la circulation de la dengue se poursuit à un niveau supérieur à celui observé en 2018 à la même période. Les premiers regroupements de cas de dengue de la saison sont identifiés dans 7 communes de l'île. Ceci laisse toujours craindre une reprise épidémique avec l'arrivée de la saison des pluies. A l'occasion de la fête de la Toussaint, la population est appelée à rester vigilante dans les cimetières, en remplaçant l'eau des vases par du sable humide et en retirant les coupelles sous les pots. Ces recommandations sont également à appliquer au quotidien dans les cours et jardins des particuliers.

Situation épidémiologique au 29 octobre 2019

(données de la Cire OI, Santé Publique France)

L'épidémie reste stabilisée à un niveau modéré, toutefois la circulation du virus se poursuit à un niveau supérieur à celui observé en 2018 à la même période.

La majorité des cas sont rapportés dans le sud et l'ouest de l'île, néanmoins, quelques cas sont recensés dans le nord et l'est :

- Des premiers regroupements de cas sont identifiés à Saint-Pierre, Saint-Leu, Saint-Paul, le Port, La Possession, Saint-Denis et Saint-Benoit ;
- Des cas isolés sont recensés à Sainte-Suzanne, Le Tampon, Etang-Salé, Les Avirons, Petite Ile, Cilaos, Saint-Joseph et Saint-Louis.

DEPUIS LE DEBUT DE L'EPIDEMIE

- **Plus de 24 800 cas autochtones confirmés**
(soit 18 020 cas depuis le 01/01/2019)
- **772 hospitalisations** (dont 617 hospitalisations depuis le 01/01/2019)
- **2 396 passages aux urgences** (dont 1 921 passages aux urgences depuis le 01/01/2019)
- **20 décès**, dont 12 directement liés à la dengue. (Depuis le 01/01/2019 : 14 décès, dont 9 directement liés à la dengue).

Les cimetières, des lieux propices au développement des moustiques

Les cimetières sont des lieux propices au développement des moustiques (eau stagnante dans les vases et pots en fleurs). Ils connaissent chaque année une forte fréquentation pendant la période de la Toussaint. Si des mesures adaptées de prévention, de surveillance et d'entretien ne sont pas mises en œuvre, ces lieux risquent de devenir des foyers importants de prolifération des moustiques.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974



Aussi, en complément des actions de salubrité publique déjà engagées sur le territoire, les autorités publiques souhaitent sensibiliser la population sur l'importance :

- d'utiliser du sable humide dans les vases,
- d'éviter les coupelles sous les fleurs en pot.

Ce sont ces gestes de chacun, qui permettront de limiter la prolifération du virus de la dengue sur l'île, notamment en cette saison où les conditions météorologiques sont de plus en plus favorables au développement des moustiques.

A l'occasion de la fête de la Toussaint, des affiches sont apposées dans l'ensemble des cimetières de l'île pour rappeler les bons gestes à adopter, accompagnées par une communication digitale (facebook *Ensemble contre les moustiques*, réseaux sociaux et sites internet de la préfecture, de l'ARS OI et des communes de l'île).



- Télécharger l'affiche sur le site internet de l'ARS Océan Indien : <https://www.ocean-indien.ars.sante.fr/prevention-de-la-dengue-loccasion-de-la-toussaint-appliquons-les-bons-gestes-dans-les-cimetieres>

Rappel des gestes à adopter dans les cimetières

- Si vous utilisez des fleurs coupées :
Remplacez l'eau des vases par du sable humide à ras bord du récipient.
Pour information : les services communaux mettent du sable à disposition dans les cimetières.
- Si vous utilisez des plantes en pot :
Retirez les coupelles

